

# Questions des associations familiales aux candidat-es

Infos du site [www.unaf.fr/](http://www.unaf.fr/)

mardi 26 mai 2009

**UNAF, Union nationale des associations familiales, et la COFACE, Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, qui a préparé pour cela un mémorandum, posent des questions aux partis politiques et aux candidats aux élections européennes du 7 juin 2009.**

L'UNAF et la COFACE constatent que les familles sont touchées de plein fouet par la crise : montée du chômage, recul du pouvoir d'achat, accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles constatent également un sentiment grandissant d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir parmi de larges franges de la population ; ainsi, beaucoup de couples hésitent à mettre un enfant au monde, avec les conséquences que l'on sait sur la démographie et le vieillissement de la population.

Prévenir la précarisation des familles est tout autant de la responsabilité de l'UE que des Etats membres. Les divers groupes politiques du Parlement européen sont appelés à se mobiliser dans cette perspective.

**L'UNAF et la COFACE ont retenu les domaines suivants pour une action européenne à soutenir par les eurodéputés :**

1. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
2. La prévention du surendettement et la lutte contre l'exclusion financière
3. La santé et la nutrition
4. Le soutien aux parents migrants et à la scolarisation de leurs enfants
5. Pour un internet plus sûr
6. La lutte contre la fracture numérique
7. Une Charte européenne de l'aidant familial
8. La famille dans le territoire
9. Familles et développement durable

**En outre, les Institutions de l'UE ont à mieux prendre en compte la dimension familiale par :**

1. Le Traité de Lisbonne
2. L'Alliance européenne pour les familles
3. Des réunions des Ministres de la famille
4. L'Intergroupe « Familles et protection de l'enfance » du Parlement européen
5. La mise en oeuvre de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010).

---

Conscientes que la politique familiale demeure de la compétence des Etats membres, l'UNAF et la COFACE estiment toutefois que l'UE a une réelle influence sur la vie familiale des Européens : elles considèrent donc que, par une application positive du principe de subsidiarité, la dimension familiale des politiques et des initiatives de l'UE doit être sérieusement prise en compte par les Institutions européennes. Par ailleurs, elles soulignent que le contenu de toute politique familiale, à quelque niveau que ce soit, doit répondre, en principal, aux besoins essentiels des familles en termes de ressources, de services et de temps.

Or, la grande majorité des Européens vivent, ont vécu ou vivront « en famille » et les enquêtes d'opinion continuent à mettre en évidence la place prioritaire de la famille dans la hiérarchie des valeurs. Par ailleurs, le rôle de la famille dans la construction identitaire et l'éducation des personnes, mais aussi dans la construction du lien social, est plus que jamais fondamental.

Enfin, les familles se forment indépendamment de toute couleur politique, mais toutes les formations politiques sont constituées de familles : l'universalité et la transversalité du fait familial sont incontestables.

Elles appellent donc le Parlement européen à veiller à ce que la vie familiale des populations vivant dans l'Union soit prise en considération lors des décisions européennes, de manière à ce que toutes les familles puissent se reconnaître dans la construction européenne et y participer en tant qu'acteurs. C'est un mandat fondamental d'un Parlement représentatif des citoyens.

- 
- Plus d'infos sur <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique859>
  - Le Mémoire complet est disponible ci-dessous en téléchargement.